



**NOUVEL APPEL A CANDIDATURE 2019 !**  
*Pour une installation agricole en élevage sur l'île d'Ouessant*

**CAHIER DES CHARGES**  
Janvier 2019

**1. Objet**

La commune d'Ouessant (Finistère) œuvre en faveur du développement d'une agriculture durable sur son territoire pour répondre à des enjeux alimentaires, économiques et d'entretien durable des espaces ouverts. Elle est ainsi à la recherche de projets agricoles innovants, respectueux de l'environnement, créateurs de liens sociaux avec les habitants de l'île, produisant des produits agricoles de qualité, transformés et commercialisés sur l'île.

Après deux premiers appels à candidatures débouchant sur un prochain projet d'installation en maraîchage biologique, **la commune lance un nouvel appel à candidatures spécifiquement dédié à des projets d'élevage, permettant notamment de répondre à un approvisionnement de produits laitiers en circuits courts souhaité par les habitants** (Source : Etude UBO 2016, 27% des habitants sondés ont des attentes sur des produits laitiers, Echantillon de 100 personnes). Cette activité pastorale extensive sera déployée sur des espaces ouverts en espace naturel, menacés d'enfrichement.

La commune d'Ouessant est accompagnée par le Parc naturel régional d'Armorique dans son projet de développement de l'agriculture sur l'île. Le Parc naturel régional d'Armorique est un syndicat mixte (collectivité territoriale) dont le périmètre d'intervention couvre 44 communes du Finistère, dont Ouessant. Il contribue au développement économique et social de son territoire en privilégiant le soutien de modes de développement harmonieux et durables (charte 2009-2021).

L'appel à candidatures est ouvert à toute personne intéressée pour faire acte de candidature, dans une dimension professionnelle.

**2. Contexte et rappel des enjeux**

D'une superficie de 1 550 hectares, Ouessant est l'île la plus isolée et la plus avancée en mer des îles bretonnes. Ce territoire était intégralement exploité jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, avec près de 750 ha de terres cultivées, 800 ha de terres à pâture et une agriculture exclusivement de dimension familiale.

Ouessant dispose en effet de ressources naturelles propices au développement d'une activité agricole. La majeure partie des sols présente de bonnes potentialités agronomiques. La terre, relativement acide mais de grande profondeur, a été travaillée à la bêche et révèle donc une très bonne structure. Le climat océanique tempéré de l'île et l'absence presque totale de gel avantagent la croissance des cultures et la mise en place de plantations d'arrière-saison et de primeurs. Seuls les vents forts et les embruns constituent des inconvénients à la végétation. L'absence d'intrants et le caractère insulaire garantissent enfin une qualité sanitaire et une image de marque aux produits agricoles.

Les terres agricoles ont été délaissées au profit de nouveaux modes de vie. Ouessant a connu une chute démographique et une mutation des activités. L'économie actuelle de l'île, qui provient en grande partie des services et d'une activité saisonnière touristique, a besoin d'être confortée par une activité économique locale dans le secteur primaire.

Ouessant n'abrite aujourd'hui plus d'activité agricole professionnelle (en cours). L'accès au foncier très morcelé, l'acceptabilité sociale et les aspects techniques relatifs au transport et à la commercialisation des produits agricoles ont pu limiter la relance de l'agriculture sur l'île. Ouessant connaît par conséquent une croissance de l'enrichissement qui conduit à la fermeture de ses paysages et l'appauvrissement de la biodiversité. Maintenir des espaces ouverts durablement passe ainsi par la mise en place d'une dynamique agricole.

### 3. Objectifs visés

**Le candidat devra proposer un projet d'élevage en système herbager, avec une production et transformation laitière associée (bovin, caprin, ovin lait). Le système sera adapté au territoire d'Ouessant, répondant à un certain niveau d'autonomie, et conciliant performances techniques, économiques et respect de l'environnement (en agriculture biologique certifiée ou équivalent) et pour lequel il possédera déjà une expérience significative.** Les contraintes inhérentes au contexte insulaire, notamment en terme de logistique devront être bien posées (pas d'abattoir sur l'île par exemple).

Le candidat devra aussi se mobiliser pour mettre en place et conforter son installation (aidée ou non) avec l'aide de la commune, du PNRA, des partenaires.

La commercialisation de ses produits auprès des insulaires doit être au centre du projet, sans caractère exclusif cependant (possibilité d'exporter une part de la production sur le continent).

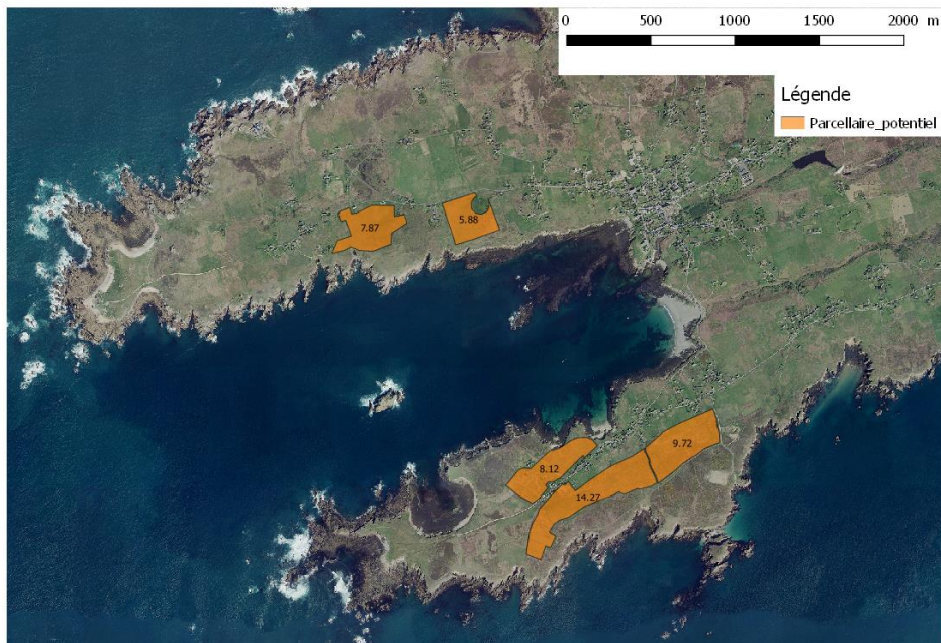
Pour bien comprendre le contexte de l'île, il est indispensable que le candidat se déplace sur Ouessant afin de bâtir son projet avant l'échéance de l'appel à candidatures.

### 4. Descriptif du foncier et des équipements mis à disposition

Le Parc et la commune d'Ouessant ont cartographié des secteurs potentiels sur l'île, après analyse multicritères. Il s'agit de regroupement de parcelles en herbe anciennement utilisées pour des activités agricoles (cultures – élevage) et régulièrement entretenues (fauchage – girobroyage, dans le cadre de conventions de gestion) et répartis en plusieurs endroits de l'île.

Présentés aux habitants, ces secteurs peuvent potentiellement être intégrés dans les projets agricoles proposés, en totalité ou partiellement. Les surfaces présentées sont données à titre indicatif.

Un ensemble foncier public (Commune, PNRA, Département du Finistère) d'une surface cumulée de près de 35 hectares pourra être mis à disposition du candidat par voie de convention de mise à disposition, permettant notamment de formaliser une demande d'autorisation d'exploiter. Les autres surfaces exploitables devront faire l'objet d'un accord par leurs propriétaires.



### Carte des secteurs potentiels sur l'île d'Ouessant

Secteur Nord –  
Ouest :  
14 ha

Secteur Sud-  
Ouest :  
32 ha



### Carte des secteurs potentiels sur l'île d'Ouessant

Secteur Est :  
28 ha

L'usage des terres pourra être régi par convention de mise à disposition ou bail rural, associé éventuellement à des clauses environnementales baillées ou contractuelles visant essentiellement à la préservation du sol. Le montant annuel du loyer est envisagé dans la limite du barème départemental (*cf arrêté préfectoral du 20 septembre 2018*), compte tenu des critères sol, morcellement, forme, accès, relief, exposition, estimé à environ 40-45 €/ha (terrain de quatrième catégorie).

Afin d'accompagner cette dynamique d'installation agricole, la commune d'Ouessant s'engage à fournir :

- un logement locatif sur l'île pour le candidat
- un bâtiment polyvalent (base 500 m<sup>2</sup> en deux volumes reliés) dédié à l'élevage avec des espaces d'hébergement d'animaux et stockage de fourrage sec et matériel sur le site de Mez Notariou à l'est

du bourg de Lampaul, avec terrains contigus (emprise de 2ha environ, valorisable pour partie), en cours de définition (permis de construire déposé au printemps 2019, voir annexe),

- des locaux à équiper pour la transformation (90 m<sup>2</sup> disponibles) et la vente des produits agricoles (90 m<sup>2</sup> disponibles), sur le site de l'ancienne Ecole Ste Anne, dans le bourg de Lampaul.

Ces bâtiments seront aménagés par le candidat en fonction des besoins identifiés. Ils resteront de la propriété de la commune et seront loués aux candidats (loyer non encore défini). Une mutualisation des espaces et de leurs fonctions pourra être envisagée le cas échéant avec le maraîcher. A noter l'absence d'installations dédiées à la traite dans le bâtiment d'exploitation.



Plan de masse du bâtiment en projet sur le site de Mez Notariou (version du 15 novembre 2018)

### 5. Forme des candidatures - Constitution du dossier

Le candidat est libre de présenter le projet qu'il souhaite. Il devra compléter le **dossier de candidature joint au cahier des charges**, accompagné d'un **CV**, d'une **lettre de motivation** et d'un dossier plus détaillé du projet comprenant un **budget prévisionnel sur cinq ans**.

Le dossier de candidature pourra être complété par :

- les coordonnées d'une personne référente (agriculteur, technicien agricole, ...)
- un document de présentation du projet, sous forme libre, comprenant tous les éléments permettant d'apprécier l'intérêt et la viabilité du projet, la motivation et les compétences du candidat

- tout document (technique, économique, comptable ou autre) susceptible de renseigner la candidature

Le candidat devra décrire le plus précisément possible son activité agricole (usage des sols, type de production, cheptel envisagé, bâtiments et matériel nécessaires, investissements envisagés, type de commercialisation, ...). Il pourra proposer le développement d'activités annexes à son activité agricole. Il portera une attention particulière à l'insertion de ses activités sur le territoire de l'île.

## **6. Mode et critères de sélection des candidats**

Les dossiers complets reçus par la mairie d'Ouessant, seront transmis aux membres du jury de sélection. Ce jury comprend des élus du Conseil municipal d'Ouessant, des agents du Parc d'Armorique, du Conservatoire du littoral, de l'AIP, de la Chambre d'Agriculture, du Groupement des Agriculteurs Biologiques et du CIVAM du Finistère et de la DDTM. Le jury pourra être ouvert à des agriculteurs des îles du Ponant et à des experts agronomes le cas échéant.

Une première sélection s'effectue sur dossier.

Les candidats pré-sélectionnés seront invités à affiner leur projet technique et économique.

A l'issue de la remise des dossiers consolidés, la commune conviera les candidats à un entretien individuel devant le jury de sélection pour présenter leur projet et leurs motivations.

Les critères de sélection retenus sont les suivants :

- expérience indispensable du candidat dans le milieu agricole et compétences (savoir-faire technique, commerce et gestion, capacités d'adaptation, diplôme et/ou formation agricole)
- sensibilité aux démarches agro-environnementales (souci de l'environnement, respect de la qualité des sols, préservation de la biodiversité du territoire)
- solidité technique du projet, qualité des itinéraires techniques proposés, conduite des sols
- viabilité économique du projet, pertinence des investissements envisagés
- motivation et insertion dans le tissu socio-économique local, création de débouchés locaux (transformation et commercialisation des produits agricoles sur l'île)

Des plus-values seront apportées aux projets s'ils présentent les critères suivants :

- création d'activités annexes favorables à l'insertion de l'activité agricole sur le territoire
- capacité à évoluer et à se diversifier

## **7. Calendrier de sélection**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 31 mai 2019**

Pré-sélection : d'ici fin juin 2019

Consolidation des dossiers : Juillet/août 2019

Jury de sélection : Septembre 2019

Validation du candidat : Novembre 2019

Le calendrier est indicatif et pourra être revu si nécessaire en cours de procédure.



## Renseignements complémentaires et visite des lieux

Contacts :

Dominique MOIGNE

Adjointe au Maire d'Ouessant

[mairie.eusa@wanadoo.fr](mailto:mairie.eusa@wanadoo.fr)

Thibaut Thierry

Directeur du Développement au Parc naturel régional d'Armorique

[thibaut.thierry@pnr-armorique.fr](mailto:thibaut.thierry@pnr-armorique.fr)

Le Maire, Denis PALLUEL

